

Vœu du conseil municipal de Meylan à Mr le maire de Meylan.

Monsieur le Maire,

Le 12 décembre dernier, vous accordiez dans la plus grande discrétion un permis de construire à la Fraternité Sacerdotale St Pie X pour la construction d'une église de 299 places sur la parcelle située au croisement de l'avenue de Verdun et du chemin du Bachais.

1°) Nous pointons avant tout les nuisances qu'un tel édifice engendrerait en termes d'urbanisme, de circulation et de stationnement pour les habitants du quartier et les riverains. La construction d'une église est un acte peu fréquent et nous nous étonnons qu'aucun travail préparatoire d'étude et de réflexion n'ait eu lieu pour évaluer les impacts de cette construction et qu'aucun débat n'ait été organisé avec les riverains voisins et au sein des commissions municipales avec les conseillers municipaux.

2° Nous savons que l'école primaire hors contrat installée à cette adresse, intègre dans sa pédagogie, l'usage d'une église. D'une part les effectifs de cette école ne semblent pas justifier la construction d'une église de 300 places, d'autre part, la chapelle St Jean Bosco, située à 200m de l'endroit prévu pour l'éventuelle construction, pourrait être mise à disposition des élèves de l'école, ce qui supposerait de prendre contact avec l'évêque de Grenoble. Enfin, depuis quelques années, les papes Benoit et François, dans un souci d'apaisement, ont permis à cette fraternité de rejoindre l'église catholique. Dans cet esprit, la collégiale St André à Grenoble a alors été mise à disposition des traditionalistes par l'évêque Mgr de Kérimel.

Pourquoi faudrait-il donc construire une église supplémentaire ? Pour mémoire, nous avons déjà trois églises catholiques sur notre commune.

3°) En tant que premier magistrat de notre ville, vous ne pouvez pas non plus évacuer le contexte idéologique autour de la construction de cette église.

La Fraternité sacerdotale Saint-Pie X est un mouvement religieux catholique traditionnaliste qui naît dans les années 70 en opposition avec les nouvelles orientations du concile Vatican II. Ce mouvement va s'organiser et se développer pour devenir une église parallèle avec ses propres institutions. Entre autre, la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X s'oppose fondamentalement à la liberté religieuse.

Ces positions sont en désaccord non seulement avec l'Eglise Catholique mais aussi avec la Déclaration des Droits de l'Homme, l'article 1 de la Constitution Française de 1958 et la Convention Européenne des Droits de l'Homme : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. »

En désaccord aussi avec le concordat de 1801, puis avec la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 qui dans son article premier affirmait déjà ce principe « la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public ».

De notoriété publique, il existe une collusion entre la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X et le parti politique Civitas, mouvement politique extrémiste, défenseur d'une religion identitaire, d'une droite nationale désireuse de restaurer une France catholique d'ancien régime. Revendiquant la création d'Etats théocratiques, la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X prend pour modèles historiques les dictatures de type national-catholique qui régnèrent en Espagne sous Franco, au Portugal sous Salazar et en France sous Pétain.

Est-ce là le genre d'idées que vous souhaitez accueillir dans notre ville ? A l'heure où nous vivons les ravages de l'intégrisme et de la radicalisation ?

4°) Les prêtres de cette fraternité participent aux actions du groupe Civitas qui n'hésite pas à entreprendre des actions violentes contre les personnes qui ne partagent pas leurs positions idéologiques (actions qui vont du vandalisme d'œuvres d'art, de représentations théâtrales perturbées, de violents dérapages lors de manifestations en faveur du mariage pour tous, aux militantes féministes agressées, aux journalistes brutalisés, aux cérémonies religieuses œcuméniques empêchées, etc, etc ...). Ces actions appellent en retour des réactions aussi violentes de mouvements ou factions opposés générant des débordements portant gravement atteinte à l'ordre public dont vous êtes le garant. L'implantation de cette église sur le territoire de notre commune vous expose à ce type de violences. Voulez-vous cela pour Meylan ? Qui plus est, à proximité du lycée ?

Il est encore temps Monsieur le Maire. **Le conseil municipal vous demande de retirer le permis de construire** conformément à l'article L. 424-5 du Code de l'urbanisme afin de permettre une véritable instruction de ce dossier.